



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2

OBJET : Décision Modificative n°3 – Budget Principal 2025.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 12 décembre 2025, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 18 décembre 2025, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, M. GOMEZ Ludovic Adjoints.

Mme LEMOINE Bernadette, M. FOURNIER Denis, M. PELÉ Laurent M. JURET Didier, Mme CLOCHARD Nathalie, M. HANDORIN Pascal, M. BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

Mme BODINIER Elodie, Mme SIENISKI Danièle, M. MORINIERE Luc, Conseillers Municipaux.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

Mme BODINIER Elodie à
Mme SIENISKI Danièle à
M. MORINIERE Luc à

Nom du mandataire

Mme BLANCHARD Bernadette
M. JURET Didier
M. ABELLARD Philippe

Secrétaire : GOMEZ Ludovic

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°2

FINANCES

Rapporteur : Ludovic GOMEZ

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5A du conseil municipal en date du 27 mars 2025 votant le budget primitif 2025 de la commune du Plessis-Grammoire,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 03 juillet 2025 votant la décision modificative n° 1 du budget primitif 2025 de la commune du Plessis-Grammoire,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 20 novembre 2025 votant la décision modificative n°2 du budget primitif 2025 de la commune du Plessis-Grammoire,

Considérant les crédits budgétaires en section d'investissement votés, les dépenses et recettes à exécuter sur l'exercice 2025, à savoir :

1 – En Investissement :A- Dépenses :

- Diminution des crédits pour l'acquisition de logiciel soit -7 500 €.
- Diminution des crédits pour la protection solaire école élémentaire classe 3 à 8 soit -5 600 €.
- Diminution des crédits pour les travaux de vidéoprotection soit -4 900 €.
- Création de crédit pour l'acquisition d'un véhicule au service technique soit +18 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de réajuster les crédits budgétaires en section d'investissement tels que présentés dans le tableau ci-après.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2051 (20) - 39 : Concessions et droits simil	-7 500,00		
21312 (21) - 36 : Bâtiments scolaires	-5 600,00		
21538 (21) : Autres réseaux	-4 900,00		
21828 (21) - 29 : Autres matériels de trans	18 000,00		
	0,00		

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

ARTICLE 2 : adopte les crédits budgétaires en fonctionnement et en investissement par un vote au chapitre tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,
Philippe ABELLARD.

Télétransmis à la Préfecture
de Maine-et-Loire le :



Handwritten signature in blue ink.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 5

OBJET : Clôture du budget annexe n°22004 « Ecoquartier de La Pelleterie »

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 12 décembre 2025, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 18 décembre 2025, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, M. GOMEZ Ludovic Adjoints.

Mme LEMOINE Bernadette, M. FOURNIER Denis, M. PELÉ Laurent M. JURET Didier, Mme CLOCHARD Nathalie, M. HANDORIN Pascal, M. BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

Mme BODINIER Elodie, Mme SIENISKI Danièle, M. MORINIERE Luc, Conseillers Municipaux.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

Mme BODINIER Elodie
Mme SIENISKI Danièle
M. MORINIERE Luc

à
à
à

Nom du mandataire

Mme BLANCHARD Bernadette
M. JURET Didier
M. ABELLARD Philippe

Secrétaire : GOMEZ Ludovic

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°5

FINANCES

*Rapporteur : Ludovic GOMEZ***OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE N°22004 « LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PELLETERIE ».**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5-1 en date du 15 décembre 2006 créant le budget annexe « LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PELLETERIE ».

Considérant que l'opération d'aménagement du lotissement le Clos de la Pelleterie est terminée,

Qu'il convient de clore le budget annexe n° 22004 « LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PELLETERIE » au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de clôturer le budget annexe n°22004 « LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PELLETERIE » au 31 décembre 2025.

En conséquence, il n'y aura pas de budget voté au titre de l'année 2026.

ARTICLE 2 : dit que l'actif et le passif du budget annexe n°22004 « LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PELLETERIE » est transféré au budget principal au 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 : dit que les résultats de clôture du budget annexe n°22004 « LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PELLETERIE » de l'exercice 2025 seront repris au budget communal 2026.

Le Maire,
Philippe ABELLARD



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le :